



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2024
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le 15 octobre 2024, à compter de 20 h 00, le Conseil municipal, sur convocation adressée par la Maire le 09 octobre 2024, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni Salle des fêtes.

Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Maire, préside la séance.

Présents :

Virginie GAY-CHANTELOUP, Martine COTEREAU, Pierrette PERCEREAU, Pascal GASNIER, Nicolas MARTIN, Matthieu LEMARIÉ, Svetlana NICOLAEFF, Jean-Marie DESSABLES.

Pouvoirs :

Chantal CORDUANT donne pouvoir à Martine COTEREAU, Thierry MALNOU donne pouvoir à Pascal GASNIER.

Absents excusés :

Serge BONNIGAL, Pascal BOIRON, Delphine GOSSET.

Absents :

Aude GAUDRY, Grégory MOREAU.

Début de séance : 20 h 00

Secrétaire de séance : Madame Martine COTEREAU

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 septembre 2024

N°2024/10-01	AFFAIRES GÉNÉRALES – Adoption du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024
---------------------	---

Le Conseil municipal a décidé de :

- approuver le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024.

Décision adoptée à l'unanimité des votants.

N°2024/10-02	AFFAIRES GÉNÉRALES – Présentation du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes (CRC)
---------------------	---

Le Conseil municipal a décidé de :

- - prendre acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Centre-Val de Loire transmises à la Communauté de communes du Val d'Amboise le 09 juillet 2024,

- prendre acte de la tenue d'un débat concernant le rapport précité.

N°2024/10-03	AFFAIRES GÉNÉRALES – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
--------------	---

Le Conseil municipal a décidé de :

- prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS),
- transmettre la présente délibération aux services préfectoraux,
- mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Décision adoptée à l'unanimité des votants.

N°2024/10-04	AFFAIRES GÉNÉRALES – Vente de l'immeuble 40 rue de Blois, Limeray
--------------	--

Le Conseil municipal a décidé de :

- renouveler la décision de mise en vente de l'immeuble situé 40 rue de Blois à Limeray,
- maintenir le prix de vente à 230 000,00 euros net vendeur, assorti d'une marge de négociation de 10 %,
- dire que les frais d'agence sont à la charge de l'acquéreur,
- dire que les frais d'acte relatifs à cette vente sont pris en charge par l'acquéreur,
- autoriser la signature le cas échéant d'une promesse ou compromis de vente préalablement à la vente définitive sous les conditions suspensives de droit commun et notamment l'obtention des financements nécessaires à l'acquisition,
- autoriser Madame la Maire à signer tout document relatif à cette mise en vente.

Décision adoptée à l'unanimité des votants.

N°2024/10-05	MARCHÉS PUBLICS – Travaux voirie rue d'Enfer : aménagements
--------------	--

Le Conseil municipal a décidé de :

- autoriser Madame la Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre de l'aménagement de la rue d'Enfer et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus,
- autoriser Madame la Maire à signer le marché à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires, et ses éventuels avenants.
- dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal au compte 21538, opération 52.

Décision adoptée à l'unanimité des votants.

La séance est levée à 21 h 01

Toutes ces délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie de Limeray, aux horaires d'ouverture au public.